

10 mar 2015 -10:23

Evaluation de la menace: le Gouvernement reste vigilant et déterminé

Le Conseil national de sécurité s'est réuni ce lundi 9 mars. Ce Conseil est tenu une fois par mois sous la présidence du Premier ministre Charles Michel.

L'Organe de coordination pour l'analyse de la menace (OCAM) a transmis au Conseil national de sécurité son évaluation de la menace.

L'OCAM évalue la menace au niveau 2 avec une vigilance particulière mais prolonge son évaluation au niveau 3 pour certaines institutions et intérêts spécifiques.

Le Gouvernement analyse avec les services concernés les dispositifs de sécurité nécessaires que cette évolution implique. Le Gouvernement adaptera en conséquence ces dispositifs dans le courant de cette semaine. Dans l'attente, le déploiement militaire actuel reste en place.

Charles Michel, Premier ministre : « Le Gouvernement reste très déterminé et vigilant afin d'assurer la sécurité des citoyens ».

Jan Jambon, Vice-Premier ministre et ministre de la Sécurité et de l'Intérieur : « Le niveau actuel requiert toujours la plus grande vigilance. L'important est de garantir à tout moment la sécurité de tous les citoyens et institutions dans le pays. »

Pour rappel, outre les ministres ayant dans leurs attributions la Justice, la Défense nationale, l'Intérieur et les Affaires étrangères, les Vice-Premiers ministres qui n'ont pas ces matières dans leurs compétences font partie du Conseil national de sécurité. Les membres du Gouvernement qui ne font pas partie du Conseil peuvent être invités par le Premier ministre à y participer pour l'examen des dossiers qui les concernent particulièrement.

L'administrateur général de la Sûreté de l'Etat, le chef du Service général du renseignement et de la sécurité des Forces armées, le commissaire général de la Police fédérale, le directeur de l'Organe de coordination pour l'analyse de la menace, le président du Comité de direction du Service public fédéral Intérieur, un représentant du Collège des procureurs généraux et le procureur fédéral assistent aux réunions du Conseil lorsque leur présence est requise par l'ordre du jour.

Service de presse du Premier ministre Charles Michel

rue de la Loi 16

1000 Bruxelles

Belgique

+32 2 501 02 11

<http://www.premier.belgium.be>